

# Malus automobile : vers un déplafonnement ?

Le 1er janvier 2020, le malus automobile va encore une fois évoluer avec, notamment, la baisse du seuil de déclenchement : il sera appliqué dès lors que la voiture émet plus de 110 grammes de CO2 par kilomètre, contre 120 grammes en 2019. Mais Bruno Le Maire voudrait aller encore plus loin.

Déplafonner le malus automobile ?

Dans le viseur du ministre de l'Économie, il y a les véhicules les plus polluants et, en particulier, ceux qui sont déjà touchés par le malus le plus élevé. Celui-ci, au 1er janvier 2020, s'appliquera dès lors que les émissions dépassent les 173 g/km. Ces voitures, des grosses cylindrées en général, se verront appliquer un malus de 12.500 euros, le montant maximum.

Pour Bruno Le Maire, ce n'est pas suffisant : toutes les voitures au-delà de ce seuil sont impactées par un malus identique, quelles que soient les émissions de CO2 réelles. C'est sur ce point que le ministre veut intervenir.

Au micro de BFMTV, le 17 novembre 2019, Bruno Le Maire a suggéré que ce malus automobile soit déplafonné : il augmenterait alors encore, bien au-delà des 12.500 euros, ce qui rendrait certains modèles très chers. Naturellement, les voitures de luxes seront touchées également, mais les propriétaires ne devraient pas rechigner à dépenser quelques dizaines de milliers d'euros de plus sur des modèles très haut de gamme.

Vers une publicité pour avertir les consommateurs ?

Autre mesure proposée par le ministre, qui doit toutefois faire ses propositions à l'ensemble du gouvernement et notamment à la ministre de la Transition écologique, Élisabeth Borne, dont dépend le secteur des Transports, la question de la publicité. Actuellement, aucun message d'alerte ou de prévention ne s'affiche même si les voitures ont des taux d'émissions très élevés.

« Pourquoi on laisserait des constructeurs automobiles faire un marketing offensif sur les véhicules qui polluent le plus sans que les clients, les citoyens, soient avertis sur les risques de pollution liés à ces véhicules ? », s'est demandé Bruno Le Maire sur BFMTV.

L'idée pourrait être de mettre un message de prévention comme ceux affichés sur le tabac ou l'alcool sur les publicités, pour interroger et informer le futur acheteur de l'impact des émissions carbone sur la planète.